

PRÉPARER LE PASSAGE DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ INCENDIE - Distanciel

Cette formation prépare les Maîtres d'Ouvrage, Maîtres d'Œuvre et exploitants à préparer l'accueil des Commissions de sécurité, savoir répondre à leurs attentes et gérer les difficultés rencontrées lors des visites d'ouverture, de réception de travaux et des visites périodiques.

Objectifs opérationnels

- Préparer le passage de la Commissions de sécurité pour les visites d'ouverture, de réception de travaux, ainsi que pour les visites périodiques et inopinées
- Gérer les observations de la commission de sécurité et les difficultés rencontrées

Public Concerné

- Exploitants d'Établissements Recevant du Public (ERP)
- '- Exploitants d'Établissements Recevant du Public (ERP)
- Élus locaux
- Agents des Collectivités territoriales ou locales
- Gestionnaires de patrimoine immobilier

Durée

7.00 Heures 1 Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Objectif de la réglementation incendie ERP

Acteurs concernés, missions, responsabilités

Fonctionnement de la Commission de sécurité et implication de l'exploitant

Les différents types de visites :

- Visite de contrôle à la demande du Maire
- Visites d'ouverture et de réception de travaux
- Visites périodiques
- Visites inopinées

Attentes de la Commission de sécurité incendie

- Examen du registre de sécurité incendie et des documents annexes
- Contrôle de la conformité et de la vérification périodique des installations techniques
- Contrôle de la formation du personnel de l'établissement sur les mesures de prévention et de la sur la conduite à tenir en cas d'incendie
- Consignes de sécurité incendie et celles adaptées à l'évacuation des PMR

Déroulement de la vite de l'établissement (préparation et prise en compte des observations)

Gestion des avis de la Commission de sécurité incendie et de la décision du Maire

- Procès verbal de la Commission
- Notification des résultats de la visite à l'exploitant
- Gestion des non-conformités
- Dérogations
- Schémas directeurs de mise en sécurité incendie
- Échéanciers de travaux
- Recours gracieux et administratifs

Responsabilités de l'exploitant et sanctions administratives et pénales encourues

Mises en situation d'une visite de la Commission de sécurité incendie (jeux de rôle)

Cette formation est également réalisée en Présentiel.

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'examens du registre de sécurité et des documents annexes (procès-verbaux de comportement au feu des matériaux, rapports de visite techniques, entretien, maintenance et vérification) et de mises en situation

Version : 2025 - S820-20241201

avec jeux de rôle.

■ Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

MOYENS TECHNIQUES

La formation se déroule sur la plateforme web TEAMS et s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et ancien officier supérieur des sapeurs pompiers professionnels, Chef de Groupement Prévention (ER), membre et animateur des Commissions de sécurité, expert préventionniste au sein de la Commission Nationale Prévention (FNSPF) et responsable d'un BET en ingénierie sécurité incendie.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com